

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 3 juillet 2024 à 17h30

Date d'envoi de la convocation : le 27 juin 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Étaient présents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de la Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey – Président

Ont donné pouvoir :

Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FAVRE-BAC Lisa	À M. GONON Christophe
M. MANDON Emmanuel	À M. THOMAS Luc
M. PORCHEROT Jean-Philippe	À M. HAMMOU OU ALI Brahim
Mme ROBIN Christine	À Mme MAZOYER Martine
M. SOY Laurent	À M. BRUYAS Lucien

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Patrick VEYRE	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable pôle Moyens généraux

COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU 3 JUILLET 2024

Monsieur le Président accueille les membres du Bureau.

Serge RAULT est désigné secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU BUREAU DU 12 JUIN 2024

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 – APPROBATION DE COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

- Compte-rendu de la Commission Biodiversité et Eau du 17 avril 2024 : En l'absence de Christine ROBIN, c'est Sandrine GARDET qui présente les principaux points abordés : plantation avec l'ASSE Cœur vert, le travail avec l'association Patur'en Pilat et le projet « Graines de végétal local ». Un état des lieux a été fait sur l'accompagnement de plusieurs projets d'aménagement à Lupé, Thélis-la-Combe, à la Maison de retraite à Saint-Sauveur-en-Rue et à Vérin. Un travail de synthèse est également en cours sur ce qui est fait sur le territoire au sujet de l'eau afin de définir au besoin une action du Parc complémentaire.

Philippe MARION indique que cette commission est aussi l'occasion d'échanger sur la biodiversité en général. Ainsi, sur sa commune, il y a eu une diminution de la population de pigeons face à une augmentation de faucons crécerelles.

- Compte-rendu de l'inter-commission Forêt-Climat du 15 mai 2024 : Valérie PEYSSELON et Luc THOMAS présentent ce compte-rendu. La réunion portait sur la stratégie d'adaptation au changement climatique concernant la forêt du Pilat. Il a été recueilli auprès de l'ensemble des membres la perception de la forêt du Pilat, dans un contexte de changement climatique. La stratégie d'adaptation a été présentée ainsi que le plan d'actions prioritaires travaillé avec de nombreux acteurs du territoire en plusieurs réunions.
- Comité de pilotage du Schéma directeur des énergies renouvelables du 19 juin 2024 : Luc THOMAS présente ce compte-rendu. Un état des lieux énergétique du territoire avec les potentiels de possibilité des énergies renouvelables a été présenté.

3 – DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR D'AUTRES MAÎTRES D'OUVRAGE QUE LE PARC

3.1 Programme d'éducation au territoire – année scolaire 2024-2025

En l'absence de Jean-Philippe PORCHEROT, c'est Marie VIDAL qui présente ce point.

Territoires reconnus pour leur forte qualité environnementale, les Parcs naturels régionaux doivent continuellement concilier la préservation de ce caractère exceptionnel avec le développement des activités menées par leurs habitants comme par les pratiquants occasionnels.

Parce qu'ils couvrent près du quart du territoire de la région, ce rôle est d'autant plus indispensable pour la préservation des ressources d'Auvergne-Rhône-Alpes, qu'il s'agisse de biodiversité, d'eau, de forêt, de patrimoines, de paysages ...

Cette capacité à garantir conciliation et développement impose aux Parcs de déployer une importante mission d'éducation au territoire et à l'environnement, pour mieux les connaître dans leur complexité, et mieux les sauvegarder.

Pour l'année scolaire 2024-2025, le Parc naturel régional souhaite reconduire son programme d'éducation au territoire auprès des écoles primaires du Parc du Pilat et de ses villes-portes.

Ce programme s'articulera sur de multiples thématiques : milieux naturels, énergie, biodiversité, patrimoine textile, agriculture, pastoralisme...

Le déroulé de chaque séquence est adapté à l'âge des élèves.

Le budget prévisionnel permet de s'adresser à près de 50 classes soit plus de 1 500 élèves.

Les dépenses relatives à ce programme d'éducation au territoire comprennent notamment le coût de la prestation confiée au CPIE des Monts du Pilat (siège à Marlhès), à l'Île du Beurre (siège à Tupin-et-Semons) et à Nature en Mont Pilat (siège à Chuyer) et à l'Office du Tourisme du Pilat (siège à Pélussin), ainsi que les frais de transport des classes qui se rendent à la Maison du Parc.

Le budget prévisionnel de cette opération est estimé à **35 000 € TTC** qui pourrait être financé comme suit :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes : **27 500 €**
- Département du Rhône (convention 2025) : **5 000 €**
- Autofinancement : **2 500 €**

Martine BRUNON demande pourquoi le soutien de l'ASSE Cœur Vert n'apparaît pas.

Sandrine GARDET lui répond qu'il ne fait pas partie des demandes de subventions publiques puisqu'il s'agit de mécénat. De plus, il n'est pas garanti que cette aide soit toujours apportée, à la suite du rachat du club de l'ASSE par les Canadiens.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce projet ainsi que son plan de financement et autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

3.2 Actions de médiations en direction du grand public liées aux patrimoines et aux enjeux de la charte

Sandrine GARDET présente ce projet.

En vue de sensibiliser aux enjeux de la charte et de valoriser les patrimoines et la vie culturelle du Pilat, de diffuser la connaissance auprès du grand public et de partager le projet de territoire, les actions du Parc du Pilat s'articuleront principalement autour de trois axes :

- La mise en place des rendez-vous de mon Parc intégrant la saison culturelle « Champ Libre »,
- L'accueil de résidences d'artistes
- La mise en œuvre d'une nouvelle édition du Festival du cinéma solidaire du Pilat.

Les rendez-vous de mon Parc et Champ libre

Les Rendez-vous de mon Parc permettent une découverte du Pilat et de son projet de territoire avec la volonté d'accompagner les changements de comportements.

Un temps fort sur 4 semaines

À la belle saison, s'égrènent des rendez-vous pour le grand public, certains sont animés par les chargés de mission du Parc et d'autres proposés par les centres d'éducation et d'interprétation du Pilat (validés par le Parc).

Chaque semaine, une zone géographique différente est investie. Le Parc et ses partenaires, les communes et leurs associations, conçoivent ensemble un programme de découverte qui s'échelonne du vendredi soir au dimanche.

Le dimanche, place à la saison culturelle du Parc « Champ libre ».

« Champ Libre » est un programme gratuit de spectacles, balades-découverte, dégustations et rencontres. Chaque date est organisée avec une commune et ses forces vives. La direction artistique du volet « spectacle » est assurée par un partenaire culturel reconnu pour ses capacités à concevoir, produire et diffuser un événement culturel.

Une au moins des 5 dates concernera une commune du Rhône et valorisera le patrimoine naturel afin de correspondre au souhait de la politique du Département du Rhône auprès de qui un dossier de demande de subvention serait déposé.

Des supports de communication spécifiques :

L'ensemble de ces Rendez-vous font l'objet de divers supports de communication :

- un programme général qui annonce tous les Rendez-Vous de Mon Parc et Champ libre, diffusé largement sur le Pilat en format papier
- des visuels spécifiques pour les réseaux sociaux, la presse...

Des temps d'animation spécifiques

Lorsqu'une expertise particulière est nécessaire, des interventions d'éducateurs à l'environnement ou de spécialistes pourront être programmés lors des temps forts sur les communes. Elles porteront sur des animations pour les enfants, ou sur l'observation du ciel, par exemple.

L'accueil de résidences d'artistes sur le Saint-Jacques de Compostelle

À l'issue de deux résidences artistiques :

- l'une qui accueille les artistes Eric Tabucchi et Nelly Monnier pour la réalisation de « camera obscura » installées sur le chemin de Saint-Jacques soit le GR®65.
- L'autre pour la création de l'œuvre d'art refuge créé à Saint-Julien-Molin-Molette dans le cadre de « Fenêtres sur le paysage »,

il sera nécessaire de promouvoir et faire vivre ces œuvres. Le Parc du Pilat au-delà de son accompagnement à leur réalisation valorisera ces œuvres notamment par un événement culturel festif.

Festival du cinéma solidaire du Pilat

Le festival est organisé depuis 2012 au cours du mois de novembre par un collectif Ciné-solidaire du Pilat animé par le Parc et qui comprend des cinémas et des médiathèques du territoire et de ses villes-portes. Le thème du festival reste centré sur la solidarité pour ainsi mettre en valeur des actions solidaires du territoire. Au programme : des cinés-rencontres, des expositions, des animations sans oublier l'ouverture du festival lors d'un bal solidaire.

Le coût total de la mise en œuvre de ce programme est de 62 000 € et comprendra des dépenses liées à l'accueil artistique (dont temps de personnel du Parc), l'organisation d'animations, de dégustations et des frais liés à la communication.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (politique régionale en faveur des Parcs) : 34 600 €
- Conseil Départemental du Rhône (convention annuelle de partenariat) : 2 000 €

- Autofinancement : 25 400 €

Martine MAZOYER demande pourquoi il est fait spécifiquement référence à des mesures de la Charte dans ce dossier.

Marie VIDAL répond que cela n'apparaît pas dans les autres notes, mais lors des dépôts de dossiers auprès des financiers, les dossiers techniques font tous référence aux mesures de la Charte concernées.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce projet ainsi que son plan de financement et autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

3.3 Évolution du site Pilat patrimoines

Marie VIDAL présente ce projet.

Le Parc gère le site Pilat Patrimoines qui permet de recenser et de documenter les patrimoines culturels et industriels du territoire.

À ce jour, près de 600 éléments de patrimoine sont mis en ligne et accessibles au grand public. La base de données est alimentée en continu en fonction des informations collectées dans le cadre de stages ou des missions des agents du Parc.

Comme tout site internet, Pilat Patrimoines doit s'adapter régulièrement aux évolutions technologiques et profiter des dernières innovations pour accroître les fonctionnalités et la qualité des interfaces proposées au public.

Ainsi, il est proposé de procéder à une amélioration des visuels du site, notamment en mettant en place, la possibilité de charger plusieurs images par site (galerie de photos) et de donner la possibilité aux utilisateurs de télécharger des documents associés (fichiers pdf, vidéos...).

Les dépenses relatives à cette évolution du site Internet comprennent le coût de la prestation informatique nécessaire à la construction de ces nouveaux outils.

Le budget prévisionnel de cette opération d'investissement est estimé à **2 000 € HT** qui pourrait être financé comme suit :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes : **1 600 €**
- Autofinancement (dont mécénat) : **400 €**

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce projet ainsi que son plan de financement et autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

3.4 Aire de pique-nique de Malleval : travaux de consolidation et acquisition d'équipements d'interprétation

Charles ZILLIOX présente ce dossier.

Le Parc du Pilat est propriétaire de l'aire de pique-nique de Malleval. Des travaux d'accessibilité ont été réalisés en 2019.

L'espace d'accueil du belvédère de Malleval se veut accessible au plus grand nombre, un stationnement pour les personnes à mobilité réduite est réservé au plus près du panneau de lecture du paysage. Ce dernier permet

d'identifier les différents bâtiments du village : Grenier à sel, l'église du XIe et XVIIe, le donjon du château, la commanderie ...

La typographie des écritures est volontairement de couleurs contrastées, une manivelle que l'on actionne donne lecture de ces informations pour les personnes mal voyantes.

Une table de pique-nique est accessible par une allée en dur avec une pente inférieure à 5 %. Deux autres tables en hauteur, sont accessibles par un escalier.

La parcelle qui surplombe des vignes et plusieurs habitations, comprend une falaise, qui est également la propriété du Parc. Régulièrement, le Parc fait intervenir une entreprise pour la purge de cette falaise.

Le Parc a également mandaté le CEREMA pour réaliser une étude plus poussée sur le risque d'éboulement. Cette étude a révélé la fragilité de la falaise à moyen terme. Aussi, afin d'assurer durablement la stabilité de la falaise, de gros travaux doivent être entrepris sans trop tarder.

Le Parc souhaiterait aussi améliorer les équipements d'interprétation présents sur l'aire de pique-nique : acquisition de nouveaux panneaux d'interprétation pour mieux valoriser le site.

Le coût total de ce projet comprenant les travaux et les équipements d'interprétation s'élève à 59 568 € HT.

Le Parc sollicitera la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 80 % du montant hors taxes du projet soit 47 654 €. Les 20 % restants soit 11 914 € seront apportés par l'autofinancement du Parc.

Charles ZILLIOX ajoute qu'une fois les travaux réalisés, la parcelle pourrait être cédée gratuitement à la Commune de Mallevall, qui se chargera de la maintenance et du contrôle des installations par la suite.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce projet ainsi que son plan de financement et autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

3.5 Mutualisation d'un poste de géomaticien avec d'autres Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes – conventions de mise à disposition et demande de subvention régionale pour l'année 2025

Charles ZILLIOX présente ce point.

Après l'avoir testée en 2021, les Parcs du Vercors, Haut-Jura, Volcans d'Auvergne, Livradois-Forez, Massif des Bauges et Pilat ont décidé de poursuivre la mutualisation d'un poste de géomaticien sur la période 2022-2024. Ce poste de géomaticien relève de l'effectif du Parc du Pilat et est hébergé par le Parc du Vercors.

Compte-tenu du succès de cette mutualisation, il est proposé de la poursuivre pour trois nouvelles années en incluant, au moins pour l'année 2025, un nouveau Parc intéressé, le Parc de Chartreuse.

Ce poste mutualisé permet :

- de veiller à la performance et à la sécurisation du serveur mutualisé qui héberge les applications Web de chacun des Parcs.
- de faire monter en compétence les informaticiens des Parcs dans l'usage de solutions de géomatique sous logiciel libre, souvent utilisées pour le partage des données avec le grand public,
- d'améliorer la dynamique de réseau entre les Parcs.
- de faire faire un bon en avant technologique en matière de géomatique à plusieurs Parcs.
- de proposer un accès simple et rapide à une personne en capacité d'apporter un « coup de pouce » à des Parcs ayant besoin d'un appui technique et méthodologique ponctuel.

Le géomaticien sera en contrat à durée indéterminée avec le Parc du Pilat à compter du 16 juillet prochain. Il est proposé de signer avec chaque Parc une convention de mise à disposition pour une durée de trois ans. Au travers de cette convention, chaque Parc s'engage à contribuer à parts égales au financement de ce poste (dont le coût à la charge des Parcs pourra être diminué par l'obtention de subventions).

Ainsi, afin de compléter le plan de financement de ce poste dont le coût annuel est estimé à 52 815 €, il est proposé de solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour une subvention à hauteur de **11 700 €**.

Brahim HAMMOU OU ALI demande le coût pour chacun des Parcs.

Sandrine GARDET explique que l'agent est payé par le Parc du Pilat. Il est remboursé par les Parcs engagés dans la mutualisation, à hauteur du temps passé par le géomaticien pour chaque Parc sur l'année, subvention de la Région déduite, soit prévisionnellement environ 6 000 à 7000 € par Parc.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide ce projet ainsi que son plan de financement et autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Autorise Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition avec chacun des Parcs impliqués dans la mutualisation.

3.6 Autopartage entre particuliers – acquisition d'un système de traçabilité des réservations

Luc THOMAS présente ce point.

Depuis 2020, le Parc propose aux particuliers de partager leurs véhicules entre eux pour favoriser l'entraide et optimiser les usages en réduisant les dépenses liées à la voiture. Le Parc prend à sa charge une assurance qui évite un malus au propriétaire du véhicule en cas d'accident sur le véhicule occasionné par un auto-partageur qui n'en est pas le propriétaire.

Cette assurance est contractualisée auprès de Groupama (son coût sera financé pour partie via le projet Pil'Alternatives bénéficiant des CEE du programme « Tim's l'écomobilité pour tous » entre 2024 et 2026).

Afin de maintenir ce contrat, Groupama demande désormais à ce que le Parc mette à disposition des auto-partageurs un dispositif permettant d'assurer la traçabilité des emprunts des véhicules partagés (qui emprunte quel véhicule, de quelle heure à quelle heure et quel jour, état du véhicule à sa prise en main et lors de son rendu ...).

Après un travail de recherche effectué avec trois autres collectivités (le Syndicat mixte de transport de la région clermontoise, la Communauté d'agglomération de l'ouest rhodanien et le Parc naturel régional de Chartreuse) et une réflexion en interne sur la capacité et l'intérêt du Parc à développer en régie un tel outil, il est proposé de retenir la solution informatique Coloc'Auto portée par la coopérative Mobicoop. Mobicoop est une coopérative qui travaille depuis 2008 avec les citoyens, les entreprises et les acteurs publics pour promouvoir les mobilités partagées.

Cette solution est proposée en année 1 au coût de 4 750 € HT en investissement (coût négocié du fait que les 3 autres collectivités retiennent la même solution que le Parc du Pilat), puis coûtera 2 500 € HT par an en fonctionnement.

Il est proposé de solliciter le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au taux de 80 % pour aider le Parc à supporter cette dépense de 4 750 €. Ainsi une subvention de 3 800 € serait appelée dans le cadre du contrat de Parc.

Martine MAZOYER demande comment est assurée la traçabilité.

Sandrine GARDET lui répond qu'il s'agit d'un logiciel où les auto-partageurs viennent saisir leur nom, le véhicule emprunté, la durée d'utilisation.

Jean-Louis POLETTI souhaite avoir plus d'informations sur l'intérêt de cette assurance.

Sandrine GARDET indique qu'en général chaque propriétaire de véhicule est assuré pour un prêt occasionnel de son véhicule à un tiers : on parle de « prêt de volant ». Lorsque le prêt est plus fréquent, l'option « prêt de volant » ne fonctionne plus et il est alors préférable de solliciter le Parc dans le cadre du dispositif d'appui à l'autopartage entre particuliers.

Brahim HAMMOU OU ALI trouve qu'il serait intéressant d'étendre ce type d'actions aux villes-portes, ce qui n'est pas encore le cas.

Sandrine GARDET répond que la possibilité de cette extension sera étudiée dans un second temps.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce projet ainsi que son plan de financement et autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

3.7 Demande de prorogation du délai de caducité de la subvention régionale pour les actions de communication portées par le Parc dans le cadre de la révision de la Charte du Parc

Charles ZILLIOX présente ce point.

Lors de sa réunion en date du 16 juin 2021, le Bureau a décidé de solliciter une subvention régionale de 62 400 € TTC (au taux de 100 %) pour les actions de communication liées à la révision de la charte du Parc.

La Région a répondu favorablement à cette sollicitation lors de la réunion de sa Commission permanente le 15 octobre 2021. Elle a ainsi pris un arrêté attributif de subvention précisant que seules les dépenses payées entre le 04 août 2021 et le 15 octobre 2024 seront prises en compte dans le calcul de la subvention pour ce dossier référencé sous le n° 21 019445 01 – 32082.

Le montant des dépenses effectuées pour la communication liée à la révision de la charte s'élève à 39 755,55 € au 19 avril 2024. En effet, le résumé de la future charte, sous forme papier ou vidéo ou autre, n'a pas encore pu être réalisé, car le projet de charte n'est pas encore finalisé. Des documents de communication appelant les citoyens à contribuer à l'enquête publique pourraient également être nécessaires.

Considérant que la procédure de révision de la charte peut encore durer 3 années supplémentaires, il est proposé de solliciter la Région pour une prorogation du délai de caducité de la subvention de 3 ans supplémentaires, soit la possibilité de prendre en compte dans le calcul de la subvention à verser au Parc les dépenses payées jusqu'au 15 octobre 2027.

Martine BRUNON demande le montant de la subvention accordée pour ce projet.

Sandrine GARDET lui répond que le montant est de 62 400 € et correspond à une subvention au taux de 100 % de la dépense.

Martine MAZOYER fait remarquer que la Région a demandé à ce que les Parcs consomment les crédits déjà votés.

Sandrine GARDET indique que le Parc est en capacité de solliciter un acompte et qu'on est capable de justifier cette demande d'avenant, car la Charte est encore en cours de révision.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président, à solliciter auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la prorogation du délai de caducité de la subvention, pour les actions de communication dans le cadre de la révision de la Charte, pour une durée de 3 années supplémentaires.

3.8 Convention de partenariat entre le Parc du Pilat et le Département du Rhône pour la gestion des milieux des Espaces Naturels Sensibles

Charles ZILLIOX présente ce point.

Depuis de nombreuses années, le Département du Rhône met en œuvre une politique partenariale de conservation et de valorisation des sites patrimoniaux de son territoire.

Sur ces sites, le Département du Rhône et ses partenaires peuvent engager différentes actions, financées grâce à la part départementale de la taxe d'aménagement. Acquisitions, aménagement, préservation des ressources en eau et des continuités écologiques, actions pédagogiques sont autant de déclinaisons de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles.

Face à la dégradation des espaces et ressources naturels et à la réduction de la biodiversité, la préservation de ces sites patrimoniaux est un engagement fort du Département du Rhône en faveur de l'environnement.

Le Parc du Pilat est engagé dans la mise en œuvre de cette politique sur son territoire, au travers de différentes actions qu'il entend poursuivre au cours de l'année 2024.

Les actions mises en place seront les suivantes :

- Animations pédagogiques d'éducation à l'environnement et au développement durable. Le montant total de l'action s'élève à 35 000 €. La subvention sollicitée est de 5 000 €.
- La saison culturelle du Parc. Le montant total de cette action s'élève à 62 000 € pour laquelle une aide de 2 000 € est demandée au titre de cette convention.
- L'observatoire participatif de la biodiversité pour un montant de 60 000 €. Le soutien financier sollicité est de 5 000 €.
- Les 50 ans du Parc dont le coût total s'élève à 50 000 €. Le soutien financier sollicité est de 3 000 €.

Il est précisé que ces actions bénéficient d'autres financements déjà sollicités.

Une convention entre le Parc du Pilat et le Département du Rhône vient formaliser ce partenariat pour 2024 et préciser les conditions d'octroi de la subvention du Département.

Il est indiqué que les actions présentées en début de séance concernent, quant à elles, des fonds pour l'année 2025.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président, à signer la convention de partenariat entre le Parc du Pilat et le Département du Rhône pour l'année 2024.

4 – DOSSIERS DE DEMANDES DE FINANCEMENT POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR D'AUTRES MAÎTRES D'OUVRAGE QUE LE PARC

4.1 Commune de Marlhès – projet d'optimisation de l'éclairage public

Luc THOMAS présente ce dossier.

Dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage Public » lancé le 2 avril 2024, le projet de la Commune de Marlhes a été retenu.

La Commune ne pratique pas encore l'extinction. Un travail d'accompagnement depuis 2023 par le CPIE des Monts du Pilat a permis d'envisager l'extinction d'une partie importante de la commune.

Une étude confiée au SIEL a révélé qu'il est possible de moderniser des postes pour pratiquer l'extinction et de changer les lampes par des leds de couleurs adaptées aux enjeux biodiversité le long de la route départementale où il sera procédé à un abaissement de puissance en cœur de nuit, sans extinction.

Le projet de la Commune vise donc à rénover et adapter les armoires en vue de procéder à l'extinction et de rénover 7 lampes en luminaires leds.

La réduction des consommations énergétiques liée à la coupure de l'éclairage public une grande partie de la nuit (passage de 4083 h à 1551 h en pleine puissance et baisse de l'intensité sur les autres) permettra une économie d'énergie estimée par le SIEL à 37 486 kWh/an et le changement des ampoules couplé à une baisse de puissance à une économie supplémentaire de 2 573 kWh/an. L'économie financière liée à ces travaux sera au moins de 8 675 €/ an.

Au-delà des économies réalisées, cette action permet de renforcer et de contribuer à la constitution d'une trame noire à l'échelle du Pilat grâce à cette nouvelle extinction (14 des 16 communes des Monts du Pilat pratiquent à ce jour l'extinction de son éclairage en partie de nuit et une commune ne pratique que l'abaissement de puissance).

Il est proposé de soumettre à la Région dans le cadre du Contrat de Parc la demande de subvention de la Commune de Marlhes pour son nouvel engagement dans la rénovation et l'optimisation de son éclairage public correspondant à une dépense restant à la charge de la commune de 12 815,00 € HT pour laquelle une subvention régionale au taux de 50 %, soit un montant de 6 408,00 €, sera sollicitée.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- valide l'accompagnement dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage public », soutenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec la politique régionale en faveur des Parcs.

4.2 Commune de Saint-Romain-les-Atheux – projet d'optimisation de l'éclairage public

Luc THOMAS présente ce dossier.

Dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage Public » lancé le 2 avril 2024, le projet de la Commune de Saint-Romain-les-Atheux a été retenu.

La Commune pratique l'extinction depuis 2016 et travaille depuis 2022 à l'amélioration de son parc d'éclairage public avec le soutien technique du CPIE des Monts du Pilat. Une étude confiée au SIEL précise qu'il est possible de changer les lampes par des leds de couleurs adaptées aux enjeux biodiversité pour encore améliorer l'empreinte énergétique et écologique de la commune. Ce projet vise à changer 47 lampes sodium en luminaires leds de couleur ambrée.

La réduction des consommations énergétiques liée à la coupure de l'éclairage public une grande partie de la nuit sera maintenue et ces nouveaux travaux permettront une économie d'énergie supplémentaire estimée par le SIEL à 8 933 kWh/an. L'économie financière liée à ces travaux sera au moins de 3 163 €/ an.

Au-delà des économies réalisées, cette action permet de renforcer et de contribuer à la constitution d'une trame noire à l'échelle du Pilat (14 des 16 communes des Monts du Pilat pratiquent à ce jour l'extinction de son éclairage en partie de nuit).

Il est proposé de soumettre à la Région dans le cadre du Contrat de Parc la demande de subvention de la Commune de Saint-Romain-les-Atheux pour la poursuite de la rénovation et l'optimisation de son éclairage public correspondant à une dépense restant à la charge de la commune de 22 183,00 € HT pour laquelle une subvention régionale au taux de 50 % soit un montant de 11 091,50 € sera sollicitée.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- valide l'accompagnement dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage public », soutenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec la politique régionale en faveur des Parcs.

4.3 Commune de Saint-Julien-Molin-Molette – projet d'optimisation de l'éclairage public

Luc THOMAS présente ce dossier.

Dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage Public » lancé le 2 avril 2024, le projet de la Commune de Saint-Julien-Molin-Molette a été retenu.

La Commune pratique l'extinction depuis longtemps et travaille depuis 2021 à l'amélioration de son parc d'éclairage public très ancien et mal dimensionné au regard de l'évolution des technologies. Un important travail de diagnostic avec le CPIE des Monts du Pilat, de concertation de la population lors d'évènements, ainsi que des tests d'extinction complète en période estival (test lancé cet été) ont été réalisés.

Dans le cadre du présent projet, il est prévu de changer 39 lampes par des leds de couleurs adaptées aux enjeux biodiversité, de déposer 1 globe, de revoir l'éclairage de la maison de retraite, de modifier des éclairages vers le parc arboré et de modifier des leds trop blanches dans un lotissement.

La réduction des consommations énergétiques liée à la coupure de l'éclairage public une grande partie de la nuit sera maintenue et ces nouveaux travaux permettront une économie d'énergie supplémentaire estimée par le SIEL à 8 900 kWh/an. L'économie financière liée à ces travaux sera au moins de 3 072 €/ an.

Au-delà des économies réalisées, cette action permet de renforcer et de contribuer à la constitution d'une trame noire à l'échelle du Pilat (14 des 16 communes des Monts du Pilat pratiquent à ce jour l'extinction de son éclairage en partie de nuit).

Il est proposé de soumettre à la Région dans le cadre du Contrat de Parc la demande de subvention de la Commune de Saint-Julien-Molin-Molette pour la poursuite de la rénovation et l'optimisation de son éclairage public correspondant à une dépense restant à la charge de la Commune de 29 650,00 € HT pour laquelle une subvention régionale au taux de 50 % soit un montant de 14 825,00 €, sera sollicitée.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- valide l'accompagnement dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage public », soutenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec la politique régionale en faveur des Parcs.

4.4 Commune de Saint-Michel-sur-Rhône – projet d'optimisation de l'éclairage public

Luc THOMAS présente ce dossier.

Dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage Public » lancé le 2 avril 2024, le projet de la Commune de Saint-Michel-sur-Rhône a été retenu.

La Commune, lors d'une première phase de travaux (soldée en avril 2024), a initié fin 2023 l'extinction de son éclairage public de 22h00 à 6h00 du matin. L'étude confiée au SIEL précise qu'il est possible de changer les lampes par des leds de couleurs adaptées aux enjeux biodiversité du Pilat pour encore améliorer l'empreinte énergétique et écologique de la commune.

Le présent projet consiste à changer 92 lampes dans le village et à supprimer de 19 points lumineux devenus obsolètes sur des parkings.

La réduction des consommations énergétiques liée à la coupure de l'éclairage public une grande partie de la nuit sera maintenue et ces nouveaux travaux permettront une économie d'énergie supplémentaire estimée à 31 700 kWh/an. La commune procédera en maîtrise d'ouvrage directe des travaux avec une entreprise locale.

Au-delà des économies réalisées, cette action permet de renforcer et de contribuer à la constitution d'une trame noire à l'échelle du Pilat (13 des 14 communes du Pilat Rhodanien pratiquent à ce jour l'extinction de son éclairage en partie de nuit).

Il est proposé de soumettre à la Région dans le cadre du Contrat de Parc la demande de subvention de la Commune de Saint-Michel-sur-Rhône pour la poursuite de la rénovation et l'optimisation de son éclairage public correspondant à une dépense à la charge de la Commune de 57 716,00 € HT pour laquelle une subvention régionale au taux de 50 % plafonnée à 6 160,00 € (à noter que le plafond de 15 000 € fixé par commune est diminué du montant d'une subvention régionale de 8 840 € déjà obtenus en 2023 pour des travaux d'optimisation d'éclairage public), soit un montant de 6 160,00 €, sera sollicitée.

Jean-Louis POLETTI ne prend pas part au vote.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- valide l'accompagnement dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage public », soutenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec la politique régionale en faveur des Parcs.

Patrick VEYRE demande s'il serait possible d'avoir un bilan de ces actions en matière d'éclairage public sur les 3 ou 4 dernières années et de voir l'impact au niveau du Parc.

Marie MOTTOT indique que ce sont déjà plus de 80 % des communes du Parc qui éteignent au moins partiellement leur éclairage public en cœur de nuit.

Un bilan a été fait à ce sujet lors de la dernière réunion de la Commission Climat Énergie Mobilité. Voici l'extrait compte rendu de cette commission datée du 4 mars 2024 (non présenté en réunion) : l'accompagnement du Parc a concerné 25 communes, 3 zones d'activités et 4 entreprises. Les aides accordées aux Communes par la Région via le contrat de Parc se sont élevés à plus de 240 000 €. Ces aides ont notamment bénéficié à deux villes portes. 42 communes sur 50 éteignent partiellement soit 84 % des communes.

Sandrine GARDET pense que l'enjeu serait d'étendre ces actions pour les éclairages privés : entreprises et particuliers.

Charles ZILLIOX indique que sur la commune de Bessey, le choix a été fait de revenir à une baisse d'intensité dans le bourg, à la suite de vols de voitures et d'agressions.

Philippe MARION et Brahim HAMOU OU ALI précisent que, dans leur commune, suite à l'extinction (pour La Ricamarie dès octobre 2015 et pour Condrieu en 2020), il n'y a pas d'augmentation de la délinquance comme cela aurait pu être craint. A La Ricamarie, la délinquance a même diminué. Concernant les éclairages privés, les bailleurs sociaux et les entreprises privées peuvent rencontrer des obstacles liés aux assurances.

4.5 Réalisation d'une halte des pèlerins via une œuvre d'art refuge sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle – Commune de Saint-Julien-Molin-Molette

Sandrine GARDET présente ce dossier.

Le Bureau du Parc dans sa séance du 12 octobre 2022 avait validé une demande de subvention régionale pour une première tranche portant sur la conception d'une aire refuge sur le chemin de Saint-Jacques à Saint-Julien-Molin-Molette. Ce travail de conception a été confié à un duo d'artistes néerlandaises Judith Nab et Tessa Jensen. Malheureusement, si la conception du projet était très intéressante, sa réalisation n'a pu aboutir. Aussi, aujourd'hui, la Commune souhaite poursuivre le travail avec d'autres artistes, à savoir le collectif ETC.

La Commune est propriétaire d'une maisonnette dans un parc public, idéalement situé en proximité du GR®65, en bordure d'une rivière, d'une école et d'une ancienne usine de tissage. C'est la transformation de cette maisonnette qui donnera naissance à la halte ou aire refuge de pèlerins.

Cette halte sera réalisée à partir de savoir-faire locaux permettant une immersion contemplative en connexion avec la nature, le patrimoine, le paysage, afin de proposer un refuge pour une nuit.

Il s'agira d'une œuvre pérenne.

Ainsi, il vous est proposé de valider le dossier de demande de subvention déposé par la Commune de Saint-Julien-Molin-Molette pour la transformation d'un bâtiment sans usage en halte des pèlerins via une œuvre d'art refuge sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle dont le coût s'élève à 45 000 €.

Le plan de financement de cette opération d'investissement serait le suivant :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (politique régionale en faveur des Parcs) : 36 000 €
- Autofinancement de la Commune de Saint-Julien-Molin-Molette : 9 000 €.

Martine BRUNON demande si le travail de conception sera conservé.

Sandrine GARDET lui répond que oui.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- valide la demande de soutien financier auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec la politique régionale en faveur des Parcs.

4.6 Équipements scénographiques intérieurs et extérieurs à l'île du Beurre – Centre d'Observation de la nature de Île du Beurre (Tupin-et-Semons)

Sandrine GARDET présente ce dossier.

Le Centre d'observation de la nature de l'île du Beurre est une association, dont le Parc est membre, qui a pour missions de préserver les habitats liés au Rhône qui constituent le site et de sensibiliser tous les publics à la présence et à l'importance de ces milieux naturels.

La mise en tourisme de ce site remarquable du Rhône médian, motivée par la création du tronçon de ViaRhôna traversant le site, tient compte de cet objectif global de préservation de la nature, tout en améliorant le sentiment de bien-être des personnes qui fréquentent les lieux.

Les locaux d'accueil du public sont situés sur la commune de Tupin-et-Semons. Ils appartiennent au Département du Rhône et sont en cours de rénovation avec le soutien financier de la Région via le contrat de Parc.

Dans le cadre de cette rénovation, le Centre d'observation de la nature de l'île du Beurre a redéfini sa muséographie pour améliorer l'accueil et la sensibilisation du public à la préservation de la biodiversité. Cette redéfinition bénéficie également du soutien financier de la Région via le contrat de Parc.

Afin de parfaire encore l'accueil du public et de conforter le rôle du Centre en matière d'éducation et de sensibilisation du public, le Centre prévoit d'investir dans de nouveaux équipements scénographiques intérieurs et extérieurs.

Le budget prévisionnel de cette opération d'investissement s'élève à 80 000 € TTC et serait financé comme suit :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat de Parc) : 40 000 €,
- Plan Rhône Saône : 40 000 €

Martine MAZOYER demande ce qu'est le Plan Rhône Saône.

Sandrine GARDET indique qu'il s'agit de fonds européens dont peuvent bénéficier les riverains de la Saône ou du Rhône. Cela permet notamment de financer les actions touristiques et la biodiversité.

Philippe MARION ajoute que les travaux sur le bâtiment, portés par le Département du Rhône ont pris du retard. Ce sont de très gros travaux.

Les espaces muséographiques sont adaptés, ce sera un très bel outil. C'est en voie d'achèvement. L'inauguration est prévue en septembre.

La prochaine commission Biodiversité du 3 octobre prochain aura lieu dans les locaux du CONIB.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- valide la demande de soutien financier auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec la politique régionale en faveur des Parcs.

4.7 Réalisation d'un sentier d'interprétation – Commune de Saint-Chamond

Marie MOTTOT présente ce projet.

La Commune de Saint-Chamond réalise des sentiers d'interprétation autour de sa commune.

Le prochain sentier est envisagé au départ de Saint-Martin-en-Coailleux, hameau de Saint-Chamond. Il comprendra plusieurs panneaux présentant le paysage, la flore et la faune du sentier, conçus avec l'appui des services du Parc.

Il s'agit d'une opération d'investissement dont le montant total est de 7 365 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (future convention avec le Parc) :80 % soit 5 892 €
- Autofinancement de la Commune de Saint-Chamond (20 %) : 1 473 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- valide la demande de soutien financier auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec la politique régionale en faveur des Parcs.

5 – RENOUELEMENT DU PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE D'ÉCONOMIE DE L'UNIVERSITÉ JEAN MONNET DE SAINT-ÉTIENNE ET VALIDATION DES COMMUNES PARTENAIRES

Luc THOMAS présente ce point.

Dans le cadre de son Master 2 « Territoires et Transitions », l'École d'Économie de l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne, en partenariat avec Sciences Po Lyon, propose comme pour l'année universitaire précédente de faire travailler ses étudiants sur l'adaptation au changement climatique pour quatre nouvelles communes du Pilat.

En effet, en 2023, quatre communes avaient été retenues, à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt, pour bénéficier de ce qui a été appelé "Coup de pouce Climat " en lien avec des étudiants de Master 2. En octobre, les étudiants ont passé une semaine dans le Pilat à la rencontre de différents acteurs des communes de Véranne, Saint-Romain-en-Gal, Sainte-Croix-en-Jarez et Chateauneuf. Début mars 2024, les étudiants ont présenté des pistes d'actions lors de la commission climat, énergie et mobilité.

En s'appuyant sur ce travail, la Commune de Saint-Romain-en-Gal et le Parc ont élaboré une programmation autour de l'adaptation au changement climatique lors des Rendez-vous de mon Parc le 27 juin, ainsi qu'une exposition afin de présenter le travail des étudiants. Des ateliers de sensibilisation « Fresque du Climat » ont également été organisés dans la bibliothèque municipale. Des contacts sont en cours avec les autres communes ayant participé au Coup de Pouce afin d'avancer sur le sujet de l'adaptation au changement climatique.

Après délibération du Bureau du 6 mars 2024, un nouvel appel à manifestation d'intérêt a été lancé, et quatre communes se sont portées volontaires pour accueillir les étudiants du Master 2 du 14 au 18 octobre 2024 : Saint-Régis-du-Coin, La Ricamarie, Échalas et Maclas.

Pour rappel, pour accueillir ces étudiants, le Parc doit s'engager financièrement à hauteur de 2 000 € pour participer notamment à l'hébergement des étudiants dans le Pilat.

La contribution de chacune des communes s'élèvera à 150 €, le Parc complétera à hauteur de 400 €. Un soutien de la Région à hauteur de 1 000 € a été sollicité par le Parc pour compléter le budget de l'opération.

Après échange avec l'Université sur l'organisation du Coup de Pouce Climat 2024, il est proposé de retenir les quatre Communes candidates : Saint-Régis-du-Coin, La Ricamarie, Échalas et Maclas.

Brahim HAMMOU OU ALI indique que la Ville de la Ricamarie a suivi un programme sur 2 ans conduit par Gaël DERIVE, expert sur les questions climatiques, engagé sur la question du dérèglement climatique, qui a notamment travaillé au CNRS. Il pilote le programme « Une planète pour tous » pour accélérer la transition verte.

Sandrine GARDET explique que Mathilde POULAT, la chargée de mission au Parc sur les questions d'adaptation, va entrer prochainement en contact avec les 4 Communes.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de retenir les 4 Communes précitées pour l'organisation du Coup de pouce Climat 2024.

6 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA SAS CENTRALES VILLAGEOISES DE LA RÉGION DE CONDRIEU

Luc THOMAS présente ce point.

Le Parc est à l'initiative de l'expérimentation lancée en 2010 pour la création du modèle « centrales villageoises ».

Les Centrales Villageoises sont des sociétés locales à gouvernance citoyenne qui portent des projets en faveur de la transition énergétique (production d'énergie renouvelable, efficacité énergétique, etc.) en s'inscrivant dans une logique de territoire. Elles associent citoyens, collectivités et entreprises locales et contribuent aux objectifs énergétiques en tenant compte d'enjeux territoriaux transverses (développement économique local, intégration paysagère, lien social, etc.).

Le nom des Centrales Villageoises est désormais déposé à l'INPI (Institut National de la Propriété Industriel) et correspond à un modèle précis.

On parle de "Centrales Villageoises" (au pluriel) pour désigner la société citoyenne qui porte des projets sur un territoire défini et de "Centrale villageoise photovoltaïque" (ou "Centrale villageoise hydraulique" , etc.) pour désigner le projet de production qui est porté par la société.

Le Parc du Pilat est partenaire de la création de la première Centrale Villageoise en France, soit celle de la Région de Condrieu qui a vu le jour en 2014 aux Haies (Rhône). Aujourd'hui, ce modèle « centrale villageoise », testé et approuvé dans les Parcs naturels régionaux en Rhône-Alpes dans les années 2010-2014, s'est diffusé sur le territoire national qui compte plus de 70 Centrales Villageoises en activité ou en projet.

La SAS Centrales Villageoises de la Région de Condrieu compte 12 installations photovoltaïques (1554 m² de panneaux) sur les toitures de bâtiments publics ou privés (école, mairie, salle polyvalente et maisons sur Les Haies, garage à Condrieu, mairie, école et bâtiment communal à Chuyer, stade de rugby à Ampuis...) qu'elle loue aux propriétaires.

C'est aussi la première Centrales Villageoises à avoir créé un emploi de salarié. Elle a également en partenariat avec le Parc, la Commune des Haies, ENEDIS et d'autres entreprises privées travailler sur le premier smart grid en milieu rural de France.

À l'occasion de son dixième anniversaire, et pour faire face à une difficulté financière induite par le dispositif LEADER du Pilat à laquelle la SAS Centrales Villageoises de la Région de Condrieu avait fait appel, elle sollicite auprès du Parc du Pilat une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Considérant l'apport de la SAS Centrales Villageoises de la Région de Condrieu pour la notoriété de l'action du territoire du Pilat en faveur de la transition énergétique, il est proposé de répondre favorablement à cette sollicitation.

Des précisions sont demandées sur ce qu'est le « smart grid ».

Il s'agit d'un réseau électrique intelligent de distribution d'électricité qui favorise la circulation d'information entre les fournisseurs et les consommateurs afin d'ajuster le flux d'électricité en temps réel et d'en permettre une gestion plus efficace. Ce projet a été porté en lien avec le Parc entre 2015 et 2018 et avec de grandes structures telles qu'ENEDIS et NEXANS.

Martine BRUNON souhaite comprendre quelles sont les difficultés rencontrées par la SAS.

Marie MOTTOT explique que la SAS a obtenu une subvention LEADER sur le programme 2014-2020. Les coûts indirects n'ont finalement pas pu être pris en compte suite à une évolution des conditions d'accès à la subvention intervenue postérieurement à l'acceptation du dossier de demande de subvention. La SAS n'a qu'une faible trésorerie. Il lui manque quelques milliers d'euros ce qui peut les mettre en difficulté.

Monsieur Philippe MARION ne prend pas part au vote.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la SAS Centrales Villageoises de la Région de Condrieu.

7 - ÉVOLUTION DES SERVICES APPORTÉS EN MATIÈRE D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE PAYSAGE PAR LE PARC

Charles ZILLIOX présente ce point.

Depuis quelque temps déjà, le Parc travaille à l'évolution de son offre de services en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage. Cette évolution est lente s'agissant d'une mission qui a très peu été modifiée depuis les débuts du Parc.

Comme déjà évoqué devant le Bureau, la nouvelle offre est fondée sur :

- le ménagement du territoire (transformer, aménager et habiter le territoire en prenant soin de ce qui est déjà là)
- un travail de fond, au long cours, adaptatif et évolutif sur les champs de l'urbanisme, du paysage et de l'architecture
- le partage des connaissances et la construction d'une culture commune à l'échelle du territoire classé Parc

La mise en œuvre de cette offre se base notamment sur la **création d'un Collectif regroupant et rendant lisible l'ingénierie en architecture, urbanisme et paysage à disposition des élus**. Ce collectif se veut proche des élus et intervient en amont des projets.

La création de ce Collectif a été initiée le 28 mars 2024 et a connu un accueil favorable de la part des structures sollicitées pour en faire partie.

Aussi, l'offre de services se déclinerait comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Le Parc – indépendamment du Collectif – **reste personne publique associée dans l'élaboration des documents d'urbanisme : SCOT, PLU, PLUi**. L'objectif est de faire prendre en compte une « spécificité Parc » dans ces documents. Le Parc peut apporter un appui à la rédaction de la délibération de révision pour aider à définir les enjeux et peut aussi formaliser un porter à connaissance préalable.
- Le Parc – dans le cadre du Collectif – **propose un appui technique aux collectivités à la déclinaison de projets urbains** (mise en œuvre d'OAP, note d'enjeux, aide à l'élaboration de plan guide ...)

- Le Parc **arrête de rédiger des avis sur demandes d'urbanisme** (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable) et sur le champ de la publicité ou des infrastructures de communication.
MAIS :
- Le Parc – dans le cadre du Collectif – **formalise et diffuse des documents cadre pour la publicité** (guide sur la signalétique et la publicité du Parc déjà existant) **et les infrastructures de communication** (un document existe et des échanges ont eu lieu avec le SIEL-TE et ENEDIS, un travail sur les antennes relais reste à conduire) et, au besoin, peut accompagner en amont les porteurs de projet à décliner ces documents.
- Le Parc – dans le cadre du Collectif – **déploie des outils pour partager et construire une culture commune en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage** :
 - formation, rédaction de fiches techniques, conseil au besoin, à destination des instructeurs de droit des sols, des secrétaires de Mairie et des adjoints à l'urbanisme sur la qualité architecturale (une formation qualifiante est en cours de montage avec le CNFPT sur le volet architecture-paysage des demandes d'urbanisation. Elle sera proposée en 2025)
 - organisation de séances collégiales pour analyse et accompagnement de projets à enjeux ou sur site à enjeux (à l'exemple de ce que fait l'UDAP 69), séances présidées par les élus, en présence du ou des pétitionnaires et de chacune des administrations concernées
 - formation, rédaction de fiches techniques, organisation de visite de terrain, de temps d'échanges pour des retours d'expérience ... sur tout type de sujet relevant de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage (formation début 2024 sur la prise en compte de l'usage dans les réflexions visant à construire ou rénover un bâti, concours d'architecture du Parc, élaboration en cours du carnet des objectifs de qualité paysagère, élaboration en cours d'une fiche sur les citernes incendie ...)
 - initiation ou accompagnement de réflexion ou d'expérimentation du type du travail actuel sur les franges urbaines ou travail sur l'habitat léger
- Le Parc – indépendamment du Collectif – **poursuit le conseil en architecture aux particuliers.**

Sandrine GARDET ajoute que l'avis actuellement rendu par le Parc sur les permis de construire n'est pas obligatoire. Les Maires ne sont pas obligés de le demander et de le suivre. Il peut quand même avoir une portée juridique, notamment en cas de recours contre la décision.

Charles ZILLIOX trouve que la plus value du travail des architectes du Parc est réelle s'ils sont sollicités en amont des projets, par exemple sur un permis d'aménager.

Serge RAULT demande comment cela va se passer concrètement.

Sandrine GARDET précise qu'il s'agira d'aider à l'autonomisation des instructeurs ou aménageurs s'agissant de la prise en compte du paysage et de l'architecture. Des documents cadres seront produits et diffusés, des formations sont également à prévoir ainsi que des séances d'instruction collégiales. Les architectes du Parc resteront disponibles pour des conseils sur des dossiers en particuliers. Le conseil en architecture pour les particuliers est maintenu.

Charles ZILLIOX souligne que c'est un virage à prendre, en suivant l'exemple de ce qui se fait dans le Livradois-Forez.

Serge RAULT explique que la position a évolué. Les élus sont moins sur la défensive et que l'évolution actuelle convient. Les Maires avaient tendance à se défausser. C'est une clarté intéressante où chacun assumera ses prises de décision.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la nouvelle offre de services du Parc du Pilat, en matière d'urbanisme, d'architecture et de paysage, telle qu'elle est décrite ci-dessus, à partir du 1^{er} janvier 2025.

8 - AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ENTRE LE PARC DU PILAT ET LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER

Charles ZILLIOX présente ce point.

Compte tenu du départ d'Axel MARTICHE, il est nécessaire de modifier la convention de mise à disposition entre le Parc et Loire Forez agglomération validé par le bureau du 4 octobre 2023 afin de ne mentionner que Nathalie BONNET. En effet, Lisa LACROIX n'étant pas fonctionnaire, elle fait l'objet d'un contrat de coopération public-public qui a été validé par le bureau du 12 juin 2024.

Il est demandé au Bureau d'autoriser Monsieur le Président à signer un avenant à la convention en ce sens.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à venir à la convention de mise à disposition entre le Parc du Pilat et Loire Forez Agglomération pour la mise en œuvre du programme Leader.

9 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

9.1 Point d'information sur le lancement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'usage pour la rénovation thermique de la Maison du Parc

Charles ZILLIOX présente ce point.

Lundi 10 juin, le Parc a réuni l'ensemble des structures qui occupent la Maison, des élus et des partenaires techniques (ALEC42, CEREMA, SIEL-TE) pour le lancement de l'assistance à maîtrise d'usage et d'ouvrage de la rénovation thermique de la Maison.

Cette mission est portée par le bureau d'étude composé de **Archiprogramme** (Nicolas ODIER et Noémie GUÉGAN), **Kaléido'scop** (Anne MUSELLI) et **Gallix QEB** (Caroline GALLIX).

L'ensemble des parties prenantes : les agents et directions de l'IPAMAC, du CBNMC de l'Office du tourisme du Pilat et du Parc naturel régional du Pilat, a pu découvrir le programme de la mission et échanger avec le bureau d'étude pour mieux comprendre le rôle et l'implication de tous dans le projet.

Des entretiens auront lieu le 1^{er} juillet avec Anne MUSELLI et Noémie GUÉGAN. Elles rencontreront deux à trois personnes par structure et par pôle pour le Parc. Un questionnaire préalable a été communiqué aux directions.

Puis, à la rentrée **trois ateliers** avec les usagers (10 à 25 personnes) sont programmés :

- Atelier 1 Cartes sur table (lundi 16 septembre)
- Atelier 2 Futur Souhaitable (lundi 14 octobre)
- Atelier 3 Retour sur terre (lundi 25 novembre)

à l'issue desquels, **des scénarii** vous seront présentés.

Vendredi 21 juin, une rencontre avec les services de l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) et le bureau d'étude (Noémie GUÉGAN et Caroline GALLIX) a été organisée. Les échanges ont porté sur les éléments patrimoniaux à préserver et sur les interventions envisageables ou non sur les différents bâtiments.

Martine MAZOYER demande si des élus peuvent être présents dans les ateliers.

Les élus seront plutôt invités à participer aux comités de pilotage. Les élus du Bureau seront aussi régulièrement informés.

9.2 Dossiers déposés par des porteurs de projet situés dans le Pilat – Programme LEADER

Marie MOTTOT donne la liste des dossiers qui concernent le territoire et qui seront soumis au comité d'audition et de programmation Leader :

- La Turbine Créative – Nouveaux ateliers du Dorlay pour l'installation dans de nouveaux locaux
- L'office de tourisme du Pilat pour la communication sur la Destination Pilat.

Deux nouveaux appels à projet vont être lancés sur la coopération et sur l'aménagement des espaces publics et la mobilité active.

Lisa LACROIX, animatrice LEADER se tient à la disposition des élus.

9.3 Présentation de l'offre de services du Parc du Pilat

Sandrine GARDET indique que l'offre de services du Parc a été complétée et enrichie. Le document actualisé sera envoyé aux membres du Bureau. Il est également disponible sur le site internet du Parc.

9.4 Discussions avec la Région sur la participation statutaire et les dossiers de demandes de subventions

Charles ZILLIOX indique que le vice-président en charge des Parcs à la Région a participé à l'assemblée générale d'APARA qui s'est tenue le 24 mai. Il a bien pris note de la demande de revalorisation de la participation statutaire.

La Région souhaite que les statuts des Parcs soient modifiés avant la fin de la Charte actuelle, notamment sur les questions de gouvernance.

Tous les Parcs ont demandé quand est-ce que cette modification est attendue précisément sans avoir de réponse pour l'instant.

Concernant le futur Contrat de Parc, une réunion technique a eu lieu. Le Parc du Pilat a retravaillé sur le tableau de programmation prévisionnelle 2024-2026 et l'a envoyé à la Région.

Tous les dossiers de demandes de subventions déposés depuis décembre 2023 n'ont toujours pas été votés à la Région. C'est le même cas de figure pour tous les Parcs.

Concernant l'agrandissement du périmètre, le Parc a demandé une augmentation de la cotisation statutaire à la Région.

9.5 Point sur le soutien à l'AOP Rigotte de Condrieu

Valérie PEYSSELON indique que les essais de fabrication dans la fromagerie Les 4 fermes à Burdignes se poursuit. 14 éleveurs ont participé. 4 jours d'essai ont eu lieu du 4 au 7 juin dernier avec différentes sortes de fromages fabriqués.

Caroline CHAMPAILLER consacrera une partie de son temps (décision prise lors du dernier Bureau) au soutien à la filière.

Une visite des locaux est prévue en octobre avec une dégustation.

Charles ZILLIOX remercie l'ensemble des participants.

La prochaine réunion du Bureau aura lieu le 25 septembre prochain.